

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 mai 2026**, à 19 h 30 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur Alcide Boisvert, maire, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

|                                 |            |                     |
|---------------------------------|------------|---------------------|
| Siège No 1 Michel Lalonde       | Siège No 4 | Andrée Charpentier  |
| Siège No 2 Marielle Fafard      | Siège No 5 | Jacques Charpentier |
| Siège No 3 Cynthia Lee Charland | Siège No 6 | Christian Bazinet   |

Est également présente Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Alcide Boisvert constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**R 2026-05-104**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Cynthia Lee Charland, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 mai 2026**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 13 avril 2026

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Mai 2026
- 5 Adoption règl. 797-26 - Amendement règl. zonage
- 6 Demande d'appui - Programme fédéral de rachat des armes à feu
- 7 Analyse d'opportunité - Conversion éclairage - Entente FQM
- 8 Offre de service - Règlement de gestion contractuelle

**Sécurité**

- 9 Entente de délégation en matière de services de sécurité incendie - Versement 2026

**Voirie**

- 10 Remplacement glissière de sécurité
- 11 Acceptation finale - rue Bisailon - travaux de correction
- 12 Remplacement ponceau 6e rang
- 13 Correction fondation 8e rang
- 14 Remplacement ponceaux 8e rang

#### **Hygiène du milieu**

- 15 PRMHHN - Nomination de deux employés de EXP à titre d'inspecteurs adjoints
- 16 Entretien des pompes - Station de pompage

#### **Urbanisme et zonage**

#### **Loisirs et culture**

- 17 Demande d'aide financière - Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles
- 18 Embauche - Responsable soirées ado
- 19 Embauche - Aide animatrice camp de jour
- 20 Élaboration d'une politique d'aide financière

#### **Général**

#### **Varia :**

- 21 **Correspondance**
- 22 **Information citoyens**
- 23 **Période de questions**
- 24 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-105**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 13 AVRIL 2026**

Il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **CONSEIL**

#### **ADMINISTRATION**

**R 2026-05-106**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MAI 2026**

Il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2026, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le maire Alcide Boisvert déclare un possible conflit d'intérêts et se retire des délibérations et de la prise de décision, celui-ci quitte la table du conseil pour la durée des discussions et du vote.*

**R 2026-05-107**

### **5. ADOPTION RÈGL. 797-26 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage 654-12;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable de permettre l'usage h3 (habitation multifamiliale) dans la zone C3 à l'intérieur du périmètre urbain;

**ATTENDU QU'un** avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 mars 2026;

**ATTENDU QUE** le premier projet de règlement a été adopté le 9 mars 2026;

**ATTENDU** la tenue d'une consultation publique le 13 avril 2026;

**ATTENDU QUE** le deuxième projet de règlement a été adopté sans changement le 13 avril 2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'adopter le règlement d'amendement no. 797-26, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe B de ce règlement de zonage no 654-12 de la municipalité de l'Avenir, concernant la grille des usages et normes, est modifiée comme suit :

a) En ajoutant dans la grille représentant la zone C3, la nouvelle colonne 5 permettant l'usage habitation multifamiliale (h3) dans la zone C3 et définissant les normes d'implantation. Le tout, comme il est montré dans la grille jointe en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le maire Alcide Boisvert reprend sa place à la table du conseil.*

**R 2026-05-108**

## **6. DEMANDE D'APPUI – PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

**ATTENDU QUE** les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal ;

**ATTENDU QUE** plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

**ATTENDU QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité responsable du bien-être et de la sécurité de leur population ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par la conseillère Andrée Charpentier et résolu :

**QUE** le conseil municipal de L'Avenir exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral ;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique ;

**QUE** le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale ;

**QUE** le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée ;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, à la première ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Il y a une reprise du vote des conseillers/conseillères suite à une confusion.

La conseillère Marielle Fafard, la conseillère Cynthia Lee Charland ainsi que la conseillère Andrée Charpentier votent **pour** la résolution d'appui.

Le conseiller Michel Lalonde, le conseiller Jacques Charpentier, le conseiller Christian Bazinet et le maire Alcide Boisvert vote **contre** la résolution d'appui.

**Rejetée** à la majorité des conseillers présents.

R 2026-05-109

**7. ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –  
CONVERSION LUMIÈRES AUX DEL**

**ATTENDU QUE** l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la municipalité ;

**ATTENDU QUE**, dans le respect de son règlement sur la gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation, la conception, le financement et les services écoénergétiques (ci-après « l'Appel d'offres » au bénéfice des municipalités ;

**ATTENDU QUE** Ainsworth inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM (ci-après le « Contrat Cadre ») ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir a reçu de Ainsworth inc., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une analyse d'opportunité datée du 5 mars 2026 permettant de connaître l'estimation des coûts de projet, le potentiel d'économie d'énergie, ainsi que la période de retour sur l'investissement simple et composée (ci-après « l'Analyse d'opportunité ») ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir est satisfaite des conclusions de l'Analyse d'opportunité et souhaite confirmer la faisabilité technico-économique de l'Analyse d'opportunité et en raffiner le contenu par la réalisation d'une étude de faisabilité par Ainsworth inc. ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre intervenu entre la FQM et Ainsworth inc. ;

**ATTENDU QUE** pour bénéficier des termes et conditions du Contrat Cadre, la Municipalité de L'Avenir doit conclure une entente avec la FQM ;

**ATTENDU QUE** la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de L'Avenir pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat Cadre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andrée Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** la Municipalité de L'Avenir participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat Cadre et, à cette fin, y adhère ;

**QUE** la Municipalité de L'Avenir s'engage à respecter les termes et conditions du Contrat Cadre comme si elle avait contracté directement avec Ainsworth inc. ;

**QUE** la Municipalité de L'Avenir reconnaisse que la FQM recevra, directement de Ainsworth inc., à titre de frais de gestion, une redevance de 3 % sur le montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes ;

**QUE** Monsieur Alcide Boisvert, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de L'Avenir, l'entente en annexe à la présente résolution ;

**QUE** Monsieur Alcide Boisvert, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale/greffière-trésorière, soient autorisés à requérir la réalisation pour le compte de la Municipalité de L'Avenir, une étude de faisabilité conformément à l'Appel d'offres ;

**QUE** Madame Suzie Lemire, directrice générale/greffière-trésorière ou toute personne qu'elle désigne soient autorisées à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM ou de l'Appel d'offres ;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-110**

## **8. OFFRE DE SERVICE – RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QU'**à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (LCOM), le 1<sup>er</sup> avril dernier, les municipalités

doivent modifier leur Règlement de gestion contractuelle afin d'y inclure de nouvelles exigences ;

**ATTENDU QUE** l'équipe en droit municipal de Therrien Couture Jolicoeur offrent à leur client d'adapter leur règlement de gestion contractuelle afin de répondre aux nouvelles exigences de la LCOM ainsi qu'un échéancier, avis de motion, résolution et avis public requis pour réaliser le processus d'adoption du règlement à un prix forfaitaire de 850 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Charpentier, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'accepter l'offre de service de Therrien Couture Jolicoeur au montant de 850 \$ afin d'adapter le règlement de gestion contractuelle aux nouvelles exigences de la LCOM ainsi que les outils requis pour le processus d'adoption du règlement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **SÉCURITÉ**

**R 2026-05-111**

#### **9. ENTENTE DE DÉLÉGATION EN MATIÈRE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – VERSEMENT 2026**

**ATTENDU** la facture # 2026-032019 reçue de la Ville de Drummondville pour le premier versement concernant l'entente de délégation complète en matière de services de sécurité incendie au montant de 66 885 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le paiement de la facture # 2026-032019 de la Ville de Drummondville au montant de 66 885 \$ concernant l'entente de délégation complète en matière de services de sécurité incendie

**Il est aussi résolu** d'autoriser le deuxième et dernier versement de 2026 au même montant prévu en septembre 2026.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **VOIRIE**

**R 2026-05-112**

#### **10. REMPLACEMENT GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ**

**ATTENDU QU'**une partie de la glissière de sécurité à l'intersection de la route Ployart et Chemin du Moulin est à remplacer ;

**ATTENDU QUE** le prix soumis par Entreprise Ployart 2000 Inc. au montant de 3 461.80 \$ pour le remplacement de l'ensemble des poteaux, le remplacement de 4 glissières ainsi que le rehaussement et le remplacement des 2 embouts demi-lune existant pour des ronds avec du matériel usagé ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Andrée Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le remplacement d'une partie de la glissière de sécurité à l'intersection de la route Ployart et Chemin du Moulin pour un montant de 3 461.80 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-113**

**11. ACCEPTATION FINALE – RUE BISAILLON – TRAVAUX DE CORRECTION**

**ATTENDU QUE** des travaux de correction ont été réalisés sur la rue Bisailon afin de la rendre conforme aux exigences municipales ;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux travaux demandés ;

**ATTENDU QUE** les inspections réalisées confirment que les correctifs demandés ont été effectués de façon satisfaisante ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par la conseillère Andrée Charpentier et résolu que le conseil municipal procède à l'acceptation finale des travaux de correction de la rue Bisailon ;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-114**

**12. REMPLACEMENT PONCEAU 6<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QU'**un ponceau est à remplacer sur le 6<sup>e</sup> rang ;

**ATTENDU** le coût des travaux évalué à 1 820.40 \$ pour l'excavation et le ponceau ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu d'autoriser le remplacement de ponceau sur le 6<sup>e</sup> rang.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-115**

**13. CORRECTION FONDATION 8<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QUE** des corrections de fondation de chemin sont à effectuer sur le 8<sup>e</sup> rang avant le pavage ;

**ATTENDU QUE** les travaux comportant l'excavation, matériel de rechargement, géotextile et location d'un compacteur sont évalués à un montant de 10 810 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jacques Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser les travaux de correction de fondation de chemin sur le 8<sup>e</sup> rang pour un montant d'environ 10 810 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-116**

**14. REMPLACEMENT PONCEAUX 8<sup>E</sup> RANG**

**ATTENDU QUE** 2 ponceaux sont à remplacer sur le 8<sup>e</sup> rang avant le pavage ;

**ATTENDU QUE** les travaux incluant la pierre, excavation et ponceaux sont évalués à 6 124.50 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser les travaux de

remplacement de 2 ponceaux sur le 8<sup>e</sup> rang pour un montant d'environ 6 124.50 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

**R 2026-05-117**

### **15. PRMHHN – NOMINATION DE DEUX EMPLOYÉS DE EXP À TITRE D'INSPECTEURS ADJOINTS**

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire provinciale partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

**ATTENDU** l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* » ;

**ATTENDU** l'octroi d'un mandat à Exp pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond au cours de l'année 2026 (MRCJ4409/03/26) ;

**ATTENDU QUE** Exp estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 285 kilomètres ;

**ATTENDU QUE** les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis à Exp ;

**ATTENDU QUE** deux employés d'Exp seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu :

**Que** le conseil de la municipalité de L'Avenir désigne deux employés d'Exp comme inspecteur adjoints, l'autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toute l'information recueilli aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-118**

### **16. ENTRETIEN DES POMPES – STATION DE POMPAGE**

**ATTENDU QUE** l'entretien des pompes à la station de pompage est à effectuer;

**ATTENDU** l'offre de service de Pompex au montant de 1 664 \$ pour l'entretien des 2 pompes ainsi qu'un estimé pour des pièces de remplacement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu d'autoriser l'entretien des pompes à la station de pompage pour un montant estimé de 1 664 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **URBANISME ET ZONAGE**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

**R 2026-05-119**

#### **17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES – MRC DE DRUMMOND**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles de la MRC de Drummond au montant de 1 600 \$ ;

**ATTENDU QUE** le projet soumis consiste en un pique-nique intergénérationnel avec fabrication d'un cerf-volant ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles de la MRC de Drummond au montant de 1 600 \$ pour un pique-nique avec fabrication d'un cerf-volant.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-120**

#### **18. EMBAUCHE – RESPONSABLE SOIRÉES ADO**

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour le poste de responsable des soirées ado ;

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse des candidatures et entrevue, la candidature de M. Antoine Bazinet a été retenue ;

**ATTENDU QUE** son embauche est effective maintenant et la coordonnatrice en loisirs déterminera la date d'entrée en fonction selon le début des soirées ado et de la vérification des antécédents judiciaires ;

**ATTENDU QUE** le salaire du poste a été établi par les membres du conseil en respect de la grille salariale 2026 ;

**ATTENDU QUE** l'embauche est valide pour la période test de 3 mois et pourra être renouvelé selon les besoins ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia Lee Charland, appuyé par la conseillère Marielle Fafard et résolu de faire l'embauche de M. Antoine Bazinet au poste de responsable des soirées ado et ce, selon les conditions établies.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-121**

**19. EMBAUCHE – AIDE ANIMATRICE CAMP DE JOUR**

**ATTENDU QUE** Sarah Lefebvre a fréquenté le camp de jour de L’Avenir plusieurs années;

**ATTENDU QUE** l’intégration de Sarah au camp malgré ses besoins particuliers fut un succès et une expérience enrichissante pour tous ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L’Avenir souhaite favoriser l’inclusion de toutes personnes ;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite faire l’embauche de Sarah Lefebvre à titre d’aide animatrice de camp de jour tel qu’en 2024 et 2025 et ce, selon le salaire soumis au conseil ;

**ATTENDU QUE** la supervision de Sarah sera assurée par la chef de camp, Mme Anne-Sophie Lefebvre en collaboration avec la coordonnatrice en loisirs et les parents de Sarah ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Jacques Charpentier et résolu de faire l’embauche de Sarah Lefebvre pour le poste d’aide animatrice de camp de jour et ce, selon le salaire soumis.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

**R 2026-05-122**

**20. ÉLABORATION D’UNE POLITIQUE D’AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité reçoit, depuis quelques années, un nombre croissant de demandes d’aide financière, incluant des commandites et des subventions ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite assurer une gestion équitable, transparente et cohérente de ces demandes ;

**ATTENDU QU’il** y a lieu de définir et encadrer les critères, les modalités et les processus des demandes adressées à la municipalité et l’analyse de celle-ci ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marielle Fafard, appuyé par le conseiller Christian Bazinet et résolu que le conseil municipal entreprenne des travaux en vue de l’élaboration d’une politique d’aide financière, englobant les commandites et les subventions.

**Adoptée** à l’unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

21. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d’avril 2026 est remis à tous les conseillers.

22. INFORMATION CITOYENS

M. Alcide Boisvert souhaite remercier les personnes présentes à la journée de reconnaissances des bénévoles. Un merci également à la coordonnatrice en loisirs, Marylène Sauvé, pour l’organisation de l’évènement.

Un rappel que la collecte des encombrants aura lieu mercredi le 6 mai. La collecte d’appareils électroniques aura pour sa part lieu le 13 juin de 9h à 15h au garage municipal.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l’assistance s’est tenue conformément à l’ordre du jour.

R 2026-05-123

24. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Tous les points à l’ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Christian Bazinet de lever la séance à **19 h 58 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Alcide Boisvert  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
Directrice générale-  
Greffière-trésorière

Je, Alcide Boisvert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1<sup>er</sup> juin 2026.

| Nom fournisseur                    | Description                                            | Solde       |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------|
| Myrroy Division Estrie             | R2026-03-063 Balayage de rues                          | 6 896,62 \$ |
| Eurofins Environex                 | Analyse EP 8 avril 2026                                | 149,18 \$   |
| Eurofins Environex                 | Analyse TEU 25 mars 2026                               | 304,68 \$   |
| Service de sécurité ADT Canada inc | Surveillance système d'alarme 1er mai au 31 juil. 2026 | 148,32 \$   |
| Alcide Mini-mécanique              | Filtre à air - Débrousailleuse                         | 17,24 \$    |
| Isabelle Vanier                    | Essence F-150                                          | 603,61 \$   |
| Kubota Drummondville               | Changement d'huile - Kubota                            | 116,12 \$   |
| Harnois Énergie Inc.               | Chauffage Propane - Loisirs                            | 288,24 \$   |
| Marylène V. Sauvé                  | Camp de jour - Journée bénévoles - MADA                | 748,57 \$   |
| Camions BL Drummondville           | Filte à huile - Westren Star                           | 50,44 \$    |

|                                            |                                                        |                     |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------|
| Comité des Loisirs de L'Avenir inc         | Journée bénévoles                                      | 674,59 \$           |
| Curtis Cross                               | Frais de déplacement                                   | 44,52 \$            |
| Electro Systeme Inc.                       | Rép. Lumières 560 Principale et 2 au garage municipale | 386,41 \$           |
| Stéphanie Duchesne                         | Frais de déplacement - avril 2026                      | 53,00 \$            |
| Garage Francis Demanche enr                | Changement de pneu d'été F-150                         | 114,98 \$           |
| FBL S.E.N.C.R.L.                           | R2025-07-163 Mandat audit 2025                         | 19 545,75 \$        |
| Hydro-Quebec                               | Étang du 17 février au 17 avril 2026                   | 893,64 \$           |
| Hydro-Quebec                               | Station pompage du 17 février au 17 avril 2026         | 103,62 \$           |
| Marcotte Jocelyn                           | Soudure Oneway - Mack                                  | 39,50 \$            |
| Therrien, Couture, Joli-Coeur s.e.n.c.r.l. | Honoraire juridique N/D 8121307                        | 3 277,32 \$         |
| Martech inc                                | Balise piétonnière                                     | 560,51 \$           |
| Tessier Récréo-Parc                        | Pièces de réparation - Jeux d'eau                      | 419,63 \$           |
| Buropro Citation - Succ. Drummondville     | Commande de papeterie                                  | 81,34 \$            |
| Buropro Citation - Succ. Drummondville     | Lecture de compteur du 25 mars au 25 avril 2026        | 105,64 \$           |
| Cogeco Connexion inc                       | Téléphone, internet - Garage 13 avril au 12 mai 2026   | 235,59 \$           |
| Cogeco Connexion inc                       | Téléphone, internet - Bureau 24 avril au 23 mai 2026   | 275,09 \$           |
| Cogeco Connexion inc                       | Téléphone, internet - Loisirs 25 avril au 24 mai 2026  | 166,61 \$           |
| MRC Drummond                               | Mobilibus - Ventes de billets janv à mars 2026         | 150,00 \$           |
| MRC Drummond                               | Service d'inspection - mars 2026                       | 6 176,85 \$         |
| MRC Drummond                               | Gestion des cours d'eau - janv, fév, mars 2026         | 303,88 \$           |
| Petite Caisse                              | Conseil de mai 2026                                    | 51,45 \$            |
| Ressorts Charland (Sherbrooke) inc         | Filtre à l'huile et garde boue - Mack                  | 196,40 \$           |
| Énergies Sonic inc                         | Diesel - Garage                                        | 1 004,97 \$         |
| Monsieur Bibitte Extermination             | Gestion parasitaire mensuelle                          | 234,09 \$           |
| Lemire Suzie                               | Licence mensuelle Outlook + Microsoft Defender         | 71,37 \$            |
| Lemire Suzie                               | Courriers recommandés                                  | 16,78 \$            |
| Municipalité de Saint-Albert               | Entente de partage d'équipement de sécurité            | 641,99 \$           |
|                                            | <b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>                      | <b>45 148,54 \$</b> |

| Fournisseur                        | Description                                  | Montant      |
|------------------------------------|----------------------------------------------|--------------|
| Alcide Boisvert                    | R2025-11-242 Allocation cellulaire           | 50,00 \$     |
| Bell Mobilite                      | 475-5374 / 313-3150 / 471-6077 - Avril 2026  | 87,50 \$     |
| Marylène V. Sauvé                  | R2021-11-280 Allocation cellulaire           | 50,00 \$     |
| Comité des Loisirs de L'Avenir inc | Subvention - Activité printemps/été          | 8 000,00 \$  |
| Cross Curtis                       | R2022-11-276 Allocation cellulaire           | 50,00 \$     |
| Banque Royale - Crédit Bail        | R2024-01-025 Crédit bail John Deere          | 4 529,46 \$  |
| Banque Royale - Crédit Bail        | R2021-11-258 Crédit bail Western Star        | 2 253,34 \$  |
| MRC Drummond                       | R2026-01-005 Quote-Part 2026                 | 12 598,15 \$ |
| R.G.M.R. Bas St-François           | R2026-01-005 Quote-part 2026                 | 11 459,79 \$ |
| Lemire Suzie                       | R2018-12-308 Allocation cellualire           | 50,00 \$     |
| Lemire Suzie                       | R2026-04-085 ADMQ et R2026-04-093 Cogesaf    | 506,16 \$    |
| Maison de la Culture de L'Avenir   | R2026-04-099 Oktoberfest - Location de salle | 344,93 \$    |

|        |                                    |                     |
|--------|------------------------------------|---------------------|
| Grenco | Location photocopieur - avril 2026 | 136,42 \$           |
|        | <b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>  | <b>40 115,75 \$</b> |

|                                              |                      |
|----------------------------------------------|----------------------|
| <b>SALAIRE AVRIL 2026</b>                    |                      |
| <b>Salaire nets avril 2026</b>               | <b>32 090,26 \$</b>  |
| <b>Remises provinciales avril 2026</b>       | <b>11 494,70 \$</b>  |
| <b>Remises fédérales avril 2026</b>          | <b>4 535,93 \$</b>   |
| <b>SOUS-TOTAL SALAIRES AVRIL 2026</b>        | <b>48 120,89 \$</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2026</b> | <b>45 148,54 \$</b>  |
| <b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AVRIL 2026</b> | <b>40 115,75 \$</b>  |
| <b>TOTAL COMPTES À PAYER AVRIL 2026</b>      | <b>133 385,18 \$</b> |